



wohnbau^{genossenschaften} schweiz
verband der gemeinnützigen wohnbauträger

coopératives d'habitation Suisse
fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

cooperative d'abitazione svizzera
federazione dei committenti di immobili d'utilità pubblica



wohnbau^{genossenschaften} schweiz
regionalverband zürich

COMMUNIQUE DE PRESSE

Zurich, le 11 juin 2024

Les coopératives d'habitation demandent instamment au Parlement une solution pragmatique en matière de protection contre le bruit

Pratique éprouvée dite des fenêtres d'aération au lieu d'une insécurité du droit pendant plusieurs années

A l'heure actuelle, des directives strictes en matière de protection contre le bruit bloquent de nombreux projets de construction dans des zones densément peuplées. Cela freine le développement de l'urbanisation vers l'intérieur et aggrave la pénurie de logements. Dans le cadre des débats sur la révision de la loi sur la protection de l'environnement, le développement urbain et la protection contre le bruit devraient être mieux coordonnés. Mais voici que les Chambres fédérales sont sur le point d'affaiblir unilatéralement la protection contre le bruit au profit de l'activité de construction. En surchargeant le bateau, elles risquent de provoquer un référendum et de créer ainsi de nouveaux retards et une insécurité du droit.

Le 17 juin, la Commission de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national délibère pour la deuxième fois à propos de la révision de la loi sur la protection de l'environnement. Coopératives d'habitation Suisse et son association régionale de Zurich s'inquiètent de ce que la révision tardive des directives de protection contre le bruit pourrait maintenant échouer du fait de l'absence de volonté de compromis des Chambres fédérales. Malheureusement, les deux Chambres ont fortement modifié le projet du Conseil fédéral: au lieu de se fonder sur la dite pratique - éprouvée - des fenêtres d'aération, elles veulent réduire massivement la protection contre le bruit. Si l'on suivait le Conseil des Etats, il ne devrait désormais plus être nécessaire de respecter des valeurs limites de bruit avec fenêtre ouverte lorsqu'une aération contrôlée des pièces d'habitation est installée. Le Conseil national va un peu moins loin: si un logement est doté d'une aération contrôlée, il exige qu'au moins un local à usage sensible au bruit par logement dispose d'une fenêtre au niveau de laquelle les valeurs limites d'immission sont respectées. En poussant le bouchon trop loin, les deux Chambres risquent de susciter le lancement d'un référendum et de différer encore une solution, mais aussi d'ouvrir la voie à des litiges pendant des années.

Situation insatisfaisante depuis 2016

Pour permettre de construire dans des endroits exposés au bruit, la pratique dite des fenêtres d'aération était fréquemment appliquée avant 2016, surtout dans le canton de Zurich. Dans ce cas, les valeurs limites devaient être respectées avec une fenêtre ouverte dans chaque pièce sensible au bruit. En 2016, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt interprétant plus strictement l'ordonnance sur la protection contre le bruit. La pratique dite des fenêtres d'aération appartenait alors au passé. En 2016 déjà, le conseiller national PVL argovien Beat Flach a demandé une modification de la loi afin que l'ancienne pratique soit à nouveau appliquée. Mais rien ne s'est alors passé pendant longtemps.

Coopératives d'habitation Suisse et son association régionale de Zurich se sont réjouies lorsqu'en décembre 2022, le Conseil fédéral a soumis au Parlement son message sur la révision de la loi sur la protection de l'environnement. S'agissant de la construction sur des sites exposés au bruit, il a proposé que les valeurs de protection contre le bruit soient respectées dans au moins la moitié des pièces d'un logement. La mesure se fait avec fenêtre ouverte. Cela correspond plus ou moins à l'ancienne pratique dite des fenêtres d'aération.



wohnbau-genossenschaften schweiz
verband der gemeinnützigen wohnbauträger

coopératives d'habitation Suisse
fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

cooperative d'abitazione svizzera
federazione dei committenti di immobili d'utilità pubblica



wohnbau-genossenschaften schweiz
regionalverband zürich

Les coopératives d'habitation veulent à nouveau pouvoir construire

L'association faîtière ainsi que l'association régionale zurichoise des coopératives d'habitation se sont toujours engagées en faveur de la pratique dite des fenêtres d'aération. Elle offre un équilibre entre le développement de l'urbanisation vers l'intérieur et la protection de la population contre le bruit. Les propositions du Conseil national et du Conseil des Etats mènent cependant à une mauvaise qualité de l'habitat et mettent en danger la santé des habitants. Il n'est donc ainsi nullement tenu compte de la demande initiale d'un retour à la pratique des fenêtres d'aération.

Les deux associations souhaitent que leurs membres puissent enfin construire à nouveau dans des zones exposées au bruit. Elles œuvrent donc très activement pour un retour à la dite pratique éprouvée des fenêtres d'aération. Les associations en appellent aux commissions consultatives de protection de l'environnement ainsi qu'aux Chambres fédérales pour qu'elles ne chargent pas trop le bateau. C'est la seule façon d'éviter un référendum qui entraverait l'activité de construction de tous - y compris celle des maîtres d'ouvrage d'utilité publique - pour de nombreuses années encore.

Coopératives d'habitation Suisse est l'organisation faîtière de 1275 coopératives d'habitation et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique totalisant plus de 170'000 logements. Fondée en 1919, la fédération est au service de ses membres qui construisent et gèrent des logements à loyer ou à prix modérés sur une base d'utilité publique. En collaboration avec eux, elle s'efforce d'assurer dans tout le pays un approvisionnement suffisant en logements abordables, de préférence en coopératives. www.wbg-schweiz.ch, info@wbg-schweiz.ch

Contacts presse

Andreas Wirz, président de coopératives d'habitation Zurich: tél. 076 506 93 43, andreas.wirz@wbg-zh.ch
Service de presse coopératives d'habitation Suisse: 044 360 28 40, rebecca.omoregie@wbg-schweiz.ch